



## **COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL**

du vendredi 6 décembre 2019  
ST PIERRE DE CHARTREUSE (38) – Salle du conseil de la mairie

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 14 juin 2019

### **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

- 1.1 - Sortie de bien
- 1.2 - chèques cadeaux
- 1.3 - Indemnités de gestion allouées au Receveur Municipal

### **2 - AGRICULTURE**

- 2.1 - Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse
- 2.2 - Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER « Médiation en alpage »

### **3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

- 3.1 - Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports
- 3.2 - Convention de partenariat entre le Parc, le Lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du Lycée
- 3.3 - Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020/2022

### **4 – CULTURE / MANIFESTATIONS**

- 4.1 - Aides aux sportifs 2020
- 4.2 - Aides à manifestations 2020

### **5 – TOURISME**

- 5.1 - Avenant N°1 à la Convention avec Chartreuse Tourisme

### **6 – TRANSITION ENERGETIQUE**

- 6.1 - Convention Ageden/Asder pour démarche TEPOS
- 6.2 - Groupement de commande vélo

### **7 - POLITIQUES CONTRACTUELLES**

- 7.1 - Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR Chartreuse - Année 2020
- 7.2 - Animation de "l'agriculture de proximité"
- 7.3 - Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020
- 7.4 – Animation de la transition énergétique

### **8 – MAISON DU PARC**

- 8.1 - Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet (Présentation des plans)

### **QUESTIONS DIVERSES**

### **RETOURS SUR QUELQUES OPERATIONS 2019**

### **PRESENTATION DE QUELQUES OPERATIONS 2020**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il constate le quorum et donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 14 juin 2019. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

## **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

---

Points présentés par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'administration et aux finances.

### **1.1 Sortie de bien**

---

Le syndicat mixte du Parc de Chartreuse a acquis en 2009 un véhicule de marque PEUGEOT pour un montant de 13 077.67 €.

L'entretien et les réparations nécessaires deviennent trop onéreuses notamment par rapport à la cotation argus du véhicule.

Dans ce contexte, il a donc été décidé de vendre ce véhicule. La vente représente 800 €.

Des écritures comptables sont nécessaires afin de permettre la sortie du véhicule du patrimoine du Parc.

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette dépense qui a été faite avant le passage à la M14 en 2011.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider cette cession à titre onéreux pour un montant de 800 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment les écritures comptables de sortie du bien de l'inventaire.**

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **1.2 - chèques cadeaux**

---

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2018, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 165 €.

Il est proposé pour 2019, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc en 2019 au prorata de leur temps de présence des bons d'achats d'un montant maximum de 165 € avec un panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques », soit 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*  
*Et au vu des éléments présentés ci-dessus,*

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 165 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,**

- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.***

Votants (en voix) : 18  
Exprimés (en voix) : 18  
Pour : 17  
Contre : 1 (Brigitte BIENASSIS)  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **1.3 - Indemnités de gestion allouées au Receveur Municipal**

---

La Vice-présidente, en charge de l'administration et des finances rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

En 2018, le Bureau syndical, par délibération du 19 octobre, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur Municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Artur FATELA précise que l'indemnité représente 600 €, le Parc est la plus grosse collectivité rattachée à la Trésorerie des Echelles. Sa fermeture est annoncée et le Parc devrait être rattaché au Trésor Public de Voiron.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De demander le concours du Receveur syndical pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,***
- ***D'octroyer au Receveur municipal en poste :***
  - ***l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,***
  - ***l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2019.***

Votants (en voix) : 18  
Exprimés (en voix) : 18  
Pour : 17  
Contre : 1 (Alain ROUGIER)  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 - AGRICULTURE**

---

Points présentés par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture.

### **2.1 - Projet de création de panneaux de sensibilisation au respect des prairies dans le cadre du PPT Chartreuse**

---

Le Parc naturel régional de Chartreuse est un territoire très fréquenté. C'est aussi un espace où le pastoralisme est très présent avec de nombreuses zones pastorales intermédiaires. Fréquemment, les éleveurs font remonter leur désarroi face au non-respect des prairies des zones pastorales

intermédiaires, qui ne sont pas considérées comme le garde-manger des troupeaux pour le grand public. Certaines zones très fréquentées et qui centralisent de nombreux départs de randonnée ont été repérées avec les éleveurs et la mission tourisme du Parc.

Le projet consiste donc à réaliser des panneaux de sensibilisation au respect des prairies. Le contenu de ces panneaux sera travaillé avec les éleveurs concernés par ces sites très fréquentés, la mission tourisme, et les communes concernées.

Format des panneaux imaginés : panneau de 110\*80cm

## OBJECTIFS

- sensibiliser le grand public au respect de l'herbe des zones pastorales intermédiaires
- réduire les conflits d'usage entre agriculture et activités de pleine nature
- accompagner le multi usage sur les zones pastorales intermédiaires
- sensibiliser le public au pastoralisme

## COÛT ET FINANCEMENT

Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Conception graphique et réalisation des panneaux	10 064.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (PPT Chartreuse)	40 %	4 825.60 €
Temps de travail Parc pour élaboration contenu, animation avec les éleveurs des sites très fréquentés, pose, suivi	2 000.00 €	FEADER	40 %	4 825.60 €
		Autofinancement	20 %	2 412.80 €
<b>Total</b>	<b>12 064.00 €</b>	<b>Total</b>		<b>12 064.00 €</b>

Brigitte BIENASSIS explique que ce projet sera travaillé en collaboration avec les éleveurs, sur le nombre de panneaux, leurs emplacements et leurs contenus.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'opération décrite ci-dessus ;**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 18

Exprimés (en voix) : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Corine WOLFF avec son pouvoir.

## 2.2 - Groupement de commandes pour le projet de coopération LEADER « Médiation en alpage »

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ... Ce constat, partagé par plusieurs territoires de montagne français porte à associer leurs efforts pour limiter les risques de conflit.

### Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est d'unir les efforts de 3 territoires de montagne (Bauges, Montagne Basque et Chartreuse) pour mettre en commun des outils de communication existants ou à construire sur les réalités du métier de berger et les pratiques pastorales.

## Contenu de l'action

Partage d'expériences de médiation et d'outils de sensibilisation grand public : échanges entre acteurs inter-territoires et création d'une plateforme commune des outils transférables. Construction d'un ou plusieurs outils de communication (webvidéos, communication traditionnelle papier...) sur la base d'une stratégie partagée (message / cible / outil) avec des déclinaisons locales.

## Plan de financement

Poste	Coût	Financeur	Taux	Montant
Echanges d'expérience : accueil sur Chartreuse et déplacement d'une délégation en Bauges et Montagne Basque	10 222.00 €	LEADER	80 %	18 297.60 €
Capitalisation d'expérience : création d'un outil collaboratif (pris en charge par le PNR Bauges)	0 €	Région Auvergne Rhône Alpes	20 %	4 574.40 €
Stratégie de communication : construction commune et édition d'un outil (25 000 x 33%)	8 250.00 €			
Animation et encadrement par chargé mission pastoralisme	4 400.00 €			
<b>Total</b>	<b>22 872.00 €</b>			<b>22 872.00 €</b>

Pour mener ce projet, il est nécessaire de créer un groupement de commandes entre les trois partenaires du projet pour le recrutement du prestataire qui accompagnera l'élaboration d'une stratégie de communication et de sensibilisation.

***En application des articles L2113-6 et L 2113-7 du code de la commande publique,***

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la mise en place d'un groupement de commandes entre les trois partenaires cités ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération et notamment la convention constitutive du groupement.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **3 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGE**

Points présentés par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

### **3.1 - Convention de partenariat entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes pour la prise en compte de la faune dans les sports de nature / projet Biodiv'sports**

La pratique des sports de nature en Auvergne-Rhône-Alpes est fortement présente et en perpétuelle évolution (nouvelles pratiques, nouveaux publics...).

La demande des pratiquants et organisateurs d'activités, en lien avec les sports de nature, de comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité et de les localiser pour pratiquer de façon écoresponsable leur activité est en forte augmentation.

Répondre à cette demande est un enjeu partagé entre les Parcs et la LPO d'Auvergne Rhône Alpes pour mener à bien leurs missions de préservation de la biodiversité. C'est pourquoi un travail collectif a été mené, sous l'animation de la LPO en lien avec les Parcs d'AURA.

Ce travail a permis d'établir les principes de définitions des zones sensibles et de développer un outil de diffusion – Biodiv'Sport - auprès des plateformes partenaires de la démarche (Camptocamp, Whympr, Geotrek). Les informations sur cet outil sont consultables sur [biodiv-sports.fr](https://biodiv-sports.fr).

## **CONTENU DE LA CONVENTION**

Afin de définir le partenariat entre la LPO et les Parcs et poursuivre le développement, la maintenance et la promotion de l'outil Biodiv'sport, une convention a été établie pour une durée de 3 ans (2019-2021). La LPO, en tant que coordinateur de la démarche, assure l'animation, l'appui technique, la maintenance et l'hébergement de l'outil ; fait le lien avec les plateformes utilisatrices (Camptocamp, ...) et recherche de nouveaux partenaires.

Cette convention doit permettre d'assurer la continuité de la dynamique du projet et son évolution encore nécessaire tout en accompagnant le projet vers une autonomie relative à l'horizon 2021. Pour ce faire, une contribution des partenaires est prévue pour assurer la maintenance technique, l'hébergement, et l'animation de la démarche.

La contribution du Parc s'élève à 550€ par an jusqu'en 2021. A l'issue de cette période, l'objectif est que le nombre de partenaires ayant rejoint la démarche soit suffisant pour assurer la pérennité de l'outil web avec un coût de maintenance technique partagé et réduit et une gouvernance partagée ne nécessitant pas de convention financière entre les partenaires.

Le suivi de cette convention est assuré par un comité de pilotage constitué de l'ensemble des signataires de la convention.

Concernant l'outil Biodiv'sport, chaque partenaire dispose d'un accès à la plateforme et de la possibilité, après concertation avec les acteurs concernés, d'alimenter la plateforme avec des nouvelles zones de sensibilité ou de nouvelles espèces.

Gérard ARBOR invite les élus à visiter le site internet <https://biodiv-sports.fr>

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la Convention de partenariat 2019-2021 entre le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **3.2 - Convention de partenariat entre le Parc, le Lycée horticole de Saint-Ismier (EPLEFPA) et l'exploitation du Lycée**

---

Le Parc naturel régional de Chartreuse a lancé en 2016 une opération scientifique, participative et innovante autour des semences de fruits et légumes anciens et/ou locaux en partenariat avec le CRBA (Centre de Ressources de Botanique Appliquée) et l'association Jardins de Mémoires Montagnes (JDMM). Cette initiative constitue un programme unique en France à l'échelle d'un tel territoire. Il s'agit de se réapproprier un patrimoine oublié et le réinvestir dans une économie alimentaire locale pour le futur.

Parmi les variétés d'origine locale et régionale, plus de 70 variétés ont déjà été retrouvées. Le Parc souhaite favoriser de nouveau leur expérimentation sur le territoire afin de permettre aux agriculteurs, mais aussi aux particuliers et aux consommateurs, la réappropriation d'un patrimoine biologique et culturel.

Parmi les pistes de valorisation envisagées, suite à ce travail de recensement et d'enquêtes, il a été décidé de développer des synergies avec les Centres de formation agricole. Des rencontres ont ainsi eu lieu avec les établissements situés à proximité du Parc : le Lycée agricole de Reinach à La Motte-Servolex, le lycée du Bocage à Chambéry et le Lycée horticole de Saint-Ismier.

Les spécialités proposées par le Lycée horticole et le CFPPA de Saint-Ismier, ainsi que les activités développées par l'exploitation du lycée ont permis de conduire des actions en commun en 2018 autour de la valorisation des variétés anciennes et/ou locales (accueil de sessions de formation, site de multiplication de certaines semences, ...).

### **CONTENU DE LA CONVENTION**

Afin de renforcer et de formaliser ce travail partenarial, il a été décidé d'élaborer une convention de partenariat qui permettra de :

- Définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires.
- Préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Le Parc de Chartreuse, l'EPLEFPA de Saint-Ismier et son exploitation pédagogique s'engagent conjointement à établir les conditions favorables pour :

- Valoriser le travail de recherche établi autour des variétés anciennes et/ou locales de fruits, légumes, céréales et d'espèces ornementales de Chartreuse.
- Promouvoir cette démarche expérimentale.
- Développer la multiplication des semences et des arbres fruitiers.
- Favoriser la diffusion des connaissances sur ce projet.

*(EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole)*

Gérard ARBOR rappelle qu'il y a déjà eu une opération en 2018 avec le lycée. Ils développent certaines semences et ont maintenant 900 porte-greffes. Le projet s'oriente aussi vers des chefs cuisiniers, le lycée propose d'ailleurs que le Parc travaille avec des lycées hôteliers. C'est un travail « concret » où « l'on voit où on va arriver ».

Brigitte BIENASSIS rajoute que le lycée est très enthousiaste et moteur.

Dominique ESCARON confirme que le Parc a de très bonnes relations avec le lycée et que nous avons tout intérêt d'être actifs avec eux, notamment avec leurs formations sur les métiers du bois.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la Convention de partenariat 2019-2021 entre le Parc, le Lycée horticole de Saint-Ismier et son exploitation ;***
- ***D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 20

Exprimés (en voix) : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Arrivée de Nathalie BERANGER avec son pouvoir.

### **3.3 - Reconduction de la convention de gestion pour les sites Natura 2000 isérois pour 2020/2022**

---

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques du Parc et de l'Etat pour 3 ans (2009-2011). Au travers de cette convention, l'Etat s'engage notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura

2000. Cette convention a été reconduite en 2011 pour 3 ans (2012-2014) puis annuellement pour les années 2015 et 2016, et de nouveau sur la période 2017-2019.

Cette convention arrivant à son terme, il est proposé de reconduire la convention Etat-Parc concernant l'engagement du Parc dans la gestion des sites Natura 2000 isérois pour les 3 années à venir (2020-2022).

Par ailleurs, une grille d'objectifs a été mise en place en 2018 pour la période 2019-2021 et fixe le budget pour l'animation et la gestion des 3 sites dont le Parc est gestionnaire à 41 000 € environ.

### PROJET DE GESTION POUR 2020

En 2020, il est notamment prévu :

- De finaliser l'actualisation du DOCOB de l'Herrétang (réalisation de groupes de travail et validation du document) ;
- De suivre l'animation de la 5<sup>e</sup> année de travaux du plan de gestion hydraulique concerté de l'Herrétang et de réaliser un bilan mi-parcours ;
- De réaliser un diagnostic croisé enjeux agricoles / enjeux environnementaux sur l'Herrétang ;
- De faire valider la mise à jour du DOCOB du Charmant Som (mise à jour du contenu et adjonction des cahiers des charges permettant de monter des contrats Natura 2000 sur ce site) ;
- De suivre le projet d'assainissement du Charmant Som en lien avec les partenaires ;
- De mettre à jour la carte des habitats d'intérêt communautaire sur les sites du Charmant Som et de l'Herrétang ;
- De réaliser une prospection odonates sur les milieux humides du Charmant Som

### COUT ET FINANCEMENT ANNÉE 2020

DÉPENSES		RECETTES	
Animation et actions	41 000 €	Europe (50%)	20 500 €
		Etat (50%)	20 500 €
<b>Total</b>	<b>41 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>41 000 €</b>

Gérard ARBOR rajoute que pour le Charmant Som, l'assainissement et la surveillance sur site sont de très gros dossiers, il est souvent nécessaire de faire la police sur place, les promeneurs ne respectant pas le lieu, généralement par manque de connaissance.

Alain ROUGIER demande si le stationnement et l'accès au site font parti des dossiers à traiter.

Artur FATELA répond qu'on est hors zone Natura 2000.

Dominique ESCARON évoque l'opération du mois de mai dernier « En montant au Charmant Som », où le test a démontré que ce jour-là, 2 fois plus de personnes sont montées sur le site. La question aujourd'hui est « comment on avance ? ». Est-ce que l'on fait payer la montée/l'entrée, est-ce que l'on travaille avec la METRO sur l'accès en bus, avec quels moyens... ?

Le problème se présente surtout sur 3 week-ends surchargés, où il est indispensable de faire de l'ordre.

Anne GERIN demande qui a la compétence de réaliser cette police.

Dominique ESCARON précise que jusqu'à l'oratoire il s'agit de Grenoble Alpes Métropole et ensuite cela appartient à la commune de St Pierre de Chartreuse et la route est une départementale.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider le projet pour l'année 2020 ainsi que son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **De valider la reconduction de la convention de gestion Parc-Etat pour l'année 2020-2022,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix) : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 4 – CULTURE / MANIFESTATIONS

Points présentés par Jean LOVERA, Vice-président délégué à la culture.

### 4.1 - Aides aux sportifs 2020

En lien avec sa politique évènementielle, le Parc soutien depuis 2017 de jeunes sportifs affiliés à des clubs du territoire et qui contribuent à valoriser la Chartreuse dans ses valeurs d'identité culturelle.

#### Rappel des critères et principes de soutien par le PNRC

1. Considérer les disciplines sportives pratiquées en Chartreuse et correspondant à nos marqueurs identitaires,
  2. Obligation faite aux sportifs d'être licencié dans une association/club dont le siège est en Chartreuse (au sens communes adhérentes au PNRC) et de représenter son association effectivement dans les compétitions régionales et nationales,
  3. Figurer sur la liste Jeunesse et Sport haut niveau,
  4. Avoir obtenu des titres ou des podiums en championnat de France et/ou
  5. Être sélectionné en équipe de France, en coupe d'Europe, en Championnats du monde ou JO.
- Les critères 1 et 2 sont obligatoires ; le 3, et les 4 et/ou 5 sont les prérequis pour l'attribution d'une aide.

L'athlète soutenu s'engage à porter les couleurs et à citer le soutien du Parc naturel régional de Chartreuse dans toute opération médiatique ou évènementielle. Un bandeau « Chartreuse » sera fourni aux athlètes soutenus pour être apposé sur les bonnets.

Ce dispositif peut être complémentaire par rapport aux aides proposées par les Départements Isère ou Savoie.

#### Proposition de soutien pour 2020

*Pour la saison 2019/2020, 5 demandes de soutien ont été formulées,*

#### 5 skieurs de fond/nordique affiliés au SNC :

- **Jules Lapiere** et **Lou Reynaud** déjà soutenus en 2017 et 2018 qui affichent des résultats significatifs, dont une participation aux JO de PyongYang en 2018, et un titre de champion du monde sur 15 km skating en Finlande en janvier 2019 pour Jules Lapiere. Et plusieurs podiums nationaux et internationaux pour Lou Reynaud ; cette dernière a été sélectionnée pour les championnats du monde à Lahti (Finlande) de janvier 2019 en junior Dames (U20)

-**Victor Lovera** déjà soutenu en 2019, a obtenu 2 titres de vice-champion de France en 2018 et a été sélectionné en championnat d'Europe. En 2019, il obtient le titre de Vice-Champion de France et entre dans le circuit de la Coupe d'Europe en participant à 12 compétitions en Equipe de France ; il est sélectionné en équipe de France junior.

- **Lou Thiévent** et **Baptiste Roux** formulent une demande pour la première fois.

Lou Thiévent a obtenu le titre de champion de France au sprint en catégorie U17.

Baptiste Roux, bien que titré en coupe de France et ligue AURA en 2019, n'obtient pas de titre, de podium en championnat de France ou de sélection en équipe de France, coupe d'Europe, championnats du monde ou JO. Il ne remplit donc pas les critères de soutien du PNRC.

Aussi, il est proposé de retenir les aides suivantes, sur le budget « aides au manifestations 2020 » pour 4 sportifs du SNC, ajustées sur leurs résultats de la saison passée :

Nom de l'athlète	Club	discipline	Subv. Parc proposée
Jules Lapiere	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Reynaud	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	1 500,00 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	Ski de fond	500,00 €
TOTAL			<b>5 000,00 €</b>

Une convention sera établie entre l'athlète, le club et le Parc naturel régional de Chartreuse, pour le versement du soutien au club et préciser les engagements de chacune des parties.

Céline BURLET a été sollicitée par le Ski Nordique Chartreuse, en effet, quelques jeunes du club doivent partir en Russie pour une compétition de biathlon et l'association est à la recherche de financements pour le projet.

Dominique ESCARON explique que le SNC est déjà subventionné par le Parc pour les athlètes et pour les manifestations et qu'il ne sera donc pas possible de soutenir ce projet.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider les aides aux sportifs 2020 ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions.**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix) : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Départ de Céline BURLET.

**4.2 - Aides à manifestations 2020**

Une charte événementielle du Parc, à l'instar de la charte culturelle, a été proposée et sera appliquée pour les événements 2020. Elle établit les objectifs et les moyens, tout en précisant les modalités d'accompagnement du Parc dans tous les domaines à caractère événementiel.

Un appel à candidature a été lancé sur le territoire auprès des porteurs d'évènement et sur le site web du Parc de Chartreuse fin juin 2019, pour sélectionner les manifestations 2020. La clôture de réception des candidatures était fixée au 30/09/2019.

Rappel des critères :

- La nature et la thématique de l'action culturelle ou événementielle,
- Le rayonnement de l'action (localisation, cible et origine des publics, portée géographique),
- La valorisation du territoire. Contribution de l'action aux piliers de l'identité culturelle,
- Les démarches de médiations envers les publics : le lien social/intergénérationnel ; les actions pédagogiques,
- Les retombées économique et touristique,
- Le développement durable.

19 dossiers ont été réceptionnés suite à l'appel à candidature, proposant 20 manifestations.

Au regard des critères définis, 16 dossiers (totalisant 17 manifestations) ont été soumis :

	<b>MANIFESTATION</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Saison hiver 2020</b>	<b>2 manifestations sport nordique SNC</b> (Challenge national nordique U17 et Fête du Biathlon)	Ski Nordique Chartroussin (SNC)	2500 €
<i>Club dynamique – vote : 31 pour</i>			
<b>26 Janvier 2020 / St-Pierre d'Entremont (73)</b>	<b>35<sup>ème</sup> Passe Montagne</b> (1 journée de circuits pédestres et raquettes à travers les paysages locaux + pauses gourmandes)	AADEC	1000 €
<i>Animation qui regroupe beaucoup de monde – vote : 31 pour</i>			
<b>Janvier-Mars / en cœur de Chartreuse</b>	<b>Les Nocturnes de Chartreuse</b> (challenge festif de ski de fond se déployant sur 4 sites nordiques de Chartreuse)	Chartreuse Nordique	500 €
<i>Manifestation familiale qui crée du lien entre les secteurs de Chartreuse – vote : 31 pour</i>			
<b>21-24 mai 2020/ Le Plateau des Petites-</b>	<b>Hand'Icare cup</b> (compétition conviviale mixant pilotes valides et avec handicap/ valorisation du	Association ParaTeam	400 €

Roches	vol libre comme marqueur de la Chartreuse/ festival off - concerts...)		
<i>Concept assez novateur – vote : 31 pour</i>			
<b>24-31 mai 2020</b> / St-Christophe sur Guiers	<b>Festival Le Guiers fait son cirque</b> / Festival de cirque et ateliers de pratiques avec compagnies locales et régionales. Au cœur du village et en extérieur. Public familial	Association Solfacirc	500 €
<i>C'est une première pour ce festival qui se déroulera en cœur de village et en extérieur – vote : 31 pour</i>			
<b>31 mai 2020</b> / Petites-Roches	<b>La Petite reine de Chartreuse</b> (parcours libres et randonnée cyclo-touristiques / évènement de valorisation de la destination Chartreuse autour de la pratique du vélo + animations)	OT communautaire Le Grésivaudan	500 €
<i>Beaucoup de participants – vote : 31 pour</i>			
<b>28 juin 2020</b> / Plateau des Petites Roches	<b>31<sup>ème</sup> Trail du Grand-Duc</b> / course en montagne de 80 km parcourant et valorisant les plus beaux paysages de Chartreuse	Association Chartreuse Tourisme	1200 €
<i>Le parcours passera cette année sur la Réserve Naturelle, si le comité consultatif le valide – vote : 31 pour</i>			
<b>Juin-juillet 2020</b> / Le Sappey et alentours	<b>Sappey'tille</b> / programme culturel et de dynamisation de la vie locale en début d'été ; spectacles, jeux, dans le village et sites naturels ou patrimonial	Association La Bonne Fabrique	800 €
<i>Jolie manifestation avec des animations dans le village pour le grand public – vote : 31 pour</i>			
<b>4 et 5 juillet 2020</b> / Entremont-le Vieux et alentours	<b>4<sup>ème</sup> fête préhistorique en Chartreuse</b> (visites exceptionnelles de la Balme à Collomb, ateliers famille autour de la préhistoire, conférences, spectacles...)	Musée de l'Ours des cavernes/ commune d'Entremont le Vieux	800 €
<i>C'est un lieu très particulier, grottes visitables seulement tous les 2 ans – vote : 31 pour</i>			
<b>23 Août 2020/</b> Entremont le Vieux	<b>46<sup>ème</sup> Fête des Paysans et Artisans</b> (valorisation grand public des savoir-faire et productions locales) : thème 2020 - le Bois de Chartreuse et ses métiers	AADEC	1000 €
<i>Fête traditionnelle – vote : 31 pour</i>			
<b>Été 2020 (juin-septembre)</b> / Chartreuse	<b>Mandrin Belle humeur</b> Création et diffusion d'un spectacle fédérateur de territoire autour de la figure de Mandrin	Academy'n Co	800 €
<i>Manifestation différente de celle existant à St Christophe la Grotte – vote : 31 pour</i>			
<b>Octobre 2020</b> / Plaine du Guiers	<b>Festiv'arts en Chartreuse/</b> festival d'arts visuels (photo, arts plastiques, video sur le thème de la nature et des paysages	Association Chartrouz'art	500 €
<i>Corine Wolff a rencontré les organisateurs au titre du Département de la Savoie, elle leur a proposé de s'associer à d'autres manifestations existantes, le mois d'octobre étant très peu touristique. Jean LOVERA précise que la subvention allouée est relativement faible par rapport à leur budget. Vote : 31 pour</i>			
<b>11 octobre 2020</b> / autour de la Buisse et du Grand Ratz	<b>Trail du Buis</b> : évènement trail parcourant une partie ouest de la Chartreuse – 2 parcours	Association Le Trail du Buis	400 €
<i>Manifestation d'environ 800 participants – vote : 31 pour</i>			
<b>28-29 Novembre 2020</b> / Les Marches	<b>Livre en Marches</b> : festival du livre et conférences/rencontres	Association Inform'action	1000 €
<i>Manifestation impressionnante, tant par la qualité que par la quantité – vote : 31 pour</i>			
<b>Année 2020</b>	<b>Documentaire La Foi en Bois</b> : réalisation et diffusion locale d'un documentaire : enquête sur l'enracinement du travail du bois en Chartreuse, portraits et lieux.	Association Tourisme et Cinéma (Marc Zeni)	3500 €

<i>Le budget est très important, le Parc devra travailler à faire vivre le film – vote : 31 pour</i>			
<b>Janvier 2021 / St-Pierre de Chartreuse</b>	<b>Biennale Neige et Glace / Festival de sculpture sur neige et glace dans l'espace public. Créations en direct, rencontres, démonstrations, ateliers avec jeunes, fresque collective.</b>	Association des Artistes de Chartreuse	500 €
<p><i>Il ressort que lors de cette manifestation, pourtant très intéressante, les températures ne sont pas « glaciales » et il manque très régulièrement de neige. De ce fait, il est nécessaire d'en rapatrier, et le travail des artistes est effectué sur une neige très « sale » et les sculptures sur glace sont faites à partir de blocs qui ont voyagés. Il est rappelé que le développement durable est l'un des critères de sélection. Le vote ne permet pas de valider cette manifestation :</i></p> <p><i>Pour : 1</i>  <i>Contre : 15</i>  <i>Abstention : 15</i></p>			

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider les aides à 16 manifestations 2020 :** Challenge national nordique U17, fête du biathlon, 35<sup>ème</sup> Passe Montagne, Les nocturnes de Chartreuse, Hand'Icare Cup, Festival le Guiers fait son cirque, La Petite Reine de Chartreuse, 31<sup>ème</sup> trail du Grand Duc, Sappey'tille, 4<sup>ème</sup> fête préhistorique en Chartreuse, Mandrin Belle humeur, Festiv'arts en Chartreuse, Trail du Buis, Livre en Marche et documentaire La Foi en Bois ;
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.**

## 5 – TOURISME

### 5.1 - Avenant N°1 à la Convention avec Chartreuse Tourisme

Point présenté par le Président.

Par délibération en date du 7 février 2019 le Parc a défini son soutien à l'activité de Chartreuse Tourisme.

Le Bureau a acté la participation du Syndicat Mixte à hauteur de 25 200 € sur les actions suivantes :

- Relations Presse : pour un budget prévisionnel de 12 000 €
- Outil de commercialisation open-system : pour un budget prévisionnel de 1 500 €
- Supports de communication : carte Chartreuse +, édition de la carte touristique de Chartreuse et de la route des savoir-faire et des sites culturels. Budget prévisionnel de 5 500€
- Salon de la randonnée de Lyon : évènement régional majeur auquel Chartreuse Tourisme disposera d'un stand en son nom. Budget prévisionnel : 4 000 €
- Flux Vision Tourisme (observation touristique) : Budget prévisionnel de 2 700 €

En complément des moyens alloués par le Parc à Chartreuse Tourisme, Il est proposé d'affecter une subvention au budget global de Chartreuse Tourisme à hauteur de 24 800 € maximum. Ce soutien complémentaire portera le soutien total du Parc à Chartreuse Tourisme à hauteur de 50 000 € comme cela avait été inscrit au budget du Parc. Les modalités de versement de cette subvention sont déterminées par l'avenant N°1 à la convention avec Chartreuse Tourisme 2019.

Dominique ESCARON propose que Chartreuse Tourisme présente leur activité lors d'un comité syndical.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'approuver l'avenant N°1 à la convention annuelle d'objectifs avec Chartreuse Tourisme,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et notamment cet avenant.**

Votants (en voix) : 31  
Exprimés (en voix) : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 6 – TRANSITION ENERGETIQUE

---

### 6.1 - Convention Ageden/Asder pour démarche TEPOS

---

Point présenté par Alain ROUGIER, Vice-Président délégué à l'éducation et à l'énergie

Le Parc a renouvelé sa labellisation TEPOS en mai 2019, lui permettant ainsi de recevoir une enveloppe financière d'ingénierie au service du territoire. Le plan d'actions proposé à l'ADEME et la Région et financé dans ce cadre inclue, entre autres :

- Une action d'accompagnement à la rénovation performante du bâti public. Cette action est complémentaire à l'enveloppe de soutien à l'investissement dans la rénovation du Contrat Parc,
- Une action de sensibilisation et d'accompagnement des professionnels à l'utilisation optimale du bois bûche.

L'Asder et l'Ageden sont des associations qui ont pour but de sensibiliser et d'informer divers publics, citoyens et collectivités principalement, sur la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et la prévention des dérèglements climatiques dans une optique de développement durable, sur le territoire des départements de la Savoie et de l'Isère.

Le Parc souhaite leur confier une partie des missions de la démarche TEPOS 2, et pour cela envisage de signer une convention de partenariat.

Cette convention est prévue jusqu'à la fin de l'année 2021, d'un montant de 24 930.00 €. Elle prévoit une aide à la réalisation d'un état des lieux des projets des communes avant les élections, l'organisation d'ateliers "Comment rénover mon patrimoine bâti et quels partenaires mobiliser ?", plusieurs journées d'accompagnement approfondi des projets des communes selon les besoins (rédaction cahier des charges, sélection d'entreprises, suivi de chantiers...), des actions de sensibilisation bois bûche à destination du grand public, et une aide à la mobilisation des revendeurs de bois bûche.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à signer la convention,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Votants (en voix) : 31  
Exprimés (en voix) : 31  
Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 6.2 - Groupement de commande vélo

---

Dominique ESCARON fait part de l'annulation de ce dossier et son report à un prochain bureau.

## 7 - POLITIQUES CONTRACTUELLES

Points présentés par le Président.

### 7.1 - Animation du Plan Pastoral Territorial porté par le PNR Chartreuse - Année 2020

Le Parc naturel régional de Chartreuse a contractualisé avec la Région Rhône-Alpes un 1<sup>er</sup> Plan Pastoral Territorial (PPT 2010-2015). De nombreux projets contribuant à l'amélioration des espaces pastoraux de Chartreuse ont été réalisés grâce à l'aide du Conseil Régional.

Face aux résultats de ce premier programme et des nombreux projets en émergence, le Parc naturel régional de Chartreuse assure le portage d'un second PPT (2015-2020) et en assure l'animation et la coordination en synergie avec l'ensemble des acteurs concernés.

Afin de poursuivre la dynamique engagée ces dernières années en termes d'animation et de fonctionnement, le Parc de Chartreuse souhaite s'attacher les services de la Fédération des Alpagnes de l'Isère pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'émergence des projets, l'animation et le suivi financier de ce programme. Cette co animation permettra un lien accru entre le territoire et les acteurs pastoraux et ainsi avoir une vision globale sur le pastoralisme du Parc.

#### Budget prévisionnel et plan de financement prévisionnel

Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Animation par le Parc de Chartreuse (11 jours)	2 501,84 €	Région Auvergne Rhône Alpes	60 %	5 234,00 €
Appui des services pastoraux pour l'animation et le bilan du PPT 2015-2020	6 221,46 €	Autofinancement	40 %	3 489,30 €
<b>Total</b>	<b>8 723,30 €</b>	<b>Total</b>		<b>8 723,30 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'opération décrite ci-dessus ;**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.**

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 7.2 - Animation de "l'agriculture de proximité"

Les circuits courts permettent à de nombreux agriculteurs de développer et pérenniser leur activité et ainsi de maintenir une activité agricole dynamique et pérenne sur le territoire du PNR de Chartreuse. D'autre part, les habitants, visiteurs et acteurs de la restauration commerciale et scolaire mais aussi les professionnels du tourisme (tables d'hôtes, centre de vacances, ...) recherchent de plus en plus à consommer des produits issus du territoire dont ils connaissent le producteur, les pratiques etc.

Le Parc de Chartreuse, en partenariat avec l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC), accompagne depuis plusieurs années les démarches de valorisation des produits agricoles et souhaite poursuivre cette action en renforçant la structuration des producteurs et leur autonomie, mais aussi en accompagnant l'émergence de nouvelles formes d'organisation et de commercialisation, en impulsant des projets d'alimentation locale de qualité en restauration hors domicile.

## DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Il s'agit du financement d'un poste d'animation sur l'année 2020.

Le travail portera sur :

- La valorisation des productions fermières (accompagnement des producteurs dans des projets d'équipements collectifs pour la transformation et la commercialisation, appui à l'émergence de projet de point de vente de produits fermiers bio et locaux, faire connaître les produits fermiers disponibles sur le territoire...).
- L'accompagnement de communes autour de projets d'amélioration de la qualité des repas servis en restauration scolaire
- Le développement de projets autour de l'alimentation à destination des familles et parents de jeunes enfants et des personnes en situation de précarité (en partenariat avec les associations locales et Centre social) : sensibilisation à l'achat local et à une alimentation saine...
- La poursuite du projet de coopération "*Projet Alimentaire Inter Territoire*" en lien avec les EPCI de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, du Trièves, la ville de Grenoble, et le Parc du Vercors ainsi que les partenaires suivants : Chambre d'agriculture de l'Isère, collectif autonomie alimentaire de Grenoble, Réseau des Conseils de Développement.
- La participation ou co-organisation à des événements de promotion de l'agriculture du territoire et de ses produits (*Ronde Gourmande* à Chambéry, *Descente des Alpages* à Grenoble, *vis ma vie d'agriculteur*, ...).

## COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	28 496,36 €	Europe Leader (80%)	22 797,08 €
		Autofinancement parc (20%)	5 699,28 €
<b>Total</b>	<b>28 496,36 €</b>	<b>Total</b>	<b>28 496,36 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 7.3 - Animation, gestion et fonctionnement LEADER 2020

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2022.

Le Parc bénéficie d'une enveloppe financière de 1 658 236 € de FEADER, pour soutenir les projets entrant dans sa stratégie.

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme.

### RETOUR SUR L'ANNEE 2019

En 2019, 4 réunions du Comité de programmation ont été organisées, afin de subventionner 20 nouveaux projets. En tout, depuis mi-2017, ce sont 59 projets locaux qui ont été accompagnés pour un total de 1 062 000 € de subventions européennes.

Ce bon avancement du programme a permis au Parc d'obtenir en avril 2019 une enveloppe complémentaire de 300 000 € de FEADER pour le territoire.

## DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement des postes d'animation (1 ETP) et de gestion (0,5 ETP) du programme Leader sur l'année 2020 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

### Principales missions liées à l'animation :

- animation générale du programme et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- organisation des réunions du comité de programmation et des Rencontres Territoriales Leader (RTL),
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs et l'autorité de gestion,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

### Principales missions liées à la gestion :

- édition des accusés de réception et instruction des dossiers,
- rédaction des engagements juridiques et lien avec l'Autorité de gestion,
- réception de la demande de paiement et vérification de la complétude de celle-ci,
- transmission de la demande de paiement à l'ASP,
- suivi administratif et financier des dossiers.

## COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	63 065,62 €	Europe (80%)	50 852,50 €
Cotisation 2020 au réseau régional	500,00 €	Parc (20%)	12 713,12 €
<b>Total</b>	<b>63 565,62 €</b>	<b>Total</b>	<b>63 565,62 €</b>

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 7.4 – Animation de la transition énergétique

---

Le Parc naturel régional de Chartreuse porte un programme TEPOS de transition énergétique, qui vient d'être renouvelé pour trois ans en mai 2019. Dans ce cadre, une chargée de mission assure l'animation de la démarche, portant sur les volets maîtrise des consommations énergétiques, production d'énergie renouvelable et mobilité.

### RETOUR SUR L'ANNEE 2019

En 2019, de nombreux projets ont été accompagnés :

- Financement de projets de rénovation éclairage public et bâtiments publics sur une dizaine de communes,
- Animation du réseau d'autostop organisé Rezo Pouce et nouvelles implantations sur Cœur de Savoie,
- Réalisation d'action de sensibilisation aux mobilités douces auprès des scolaires et réalisation d'un documentaire,
- Accompagnement de projets d'énergie renouvelable : pilotage d'une étude permettant la pérennisation du réseau de chaleur historique de St Pierre d'Entremont, accompagnement à la structuration des porteurs de projets sur la Turbine de l'Oule sur le Plateau des Petites Roches,
- Réalisation de matinées conseil rénovation,

- Mise en place d'un projet de coopération LEADER inter Parcs « Un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés ».

## DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation (1 ETP) de la transition énergétique sur l'année 2020 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre).

### Principales missions liées à l'animation transition énergétique :

- animation générale du programme TEPOS et de son suivi - évaluation,
- accompagnement des porteurs de projets,
- relations avec les autres territoires, les partenaires, les financeurs,
- animation et suivi des projets de coopération,
- participation aux réunions de réseaux.

## COUT ET FINANCEMENT

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	46 081.91 €	Europe (80%)	36 865.52 €
		Parc (20%)	9 216.39 €
<b>Total</b>	<b>46 081.91 €</b>	<b>Total</b>	<b>46 081.91 €</b>

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 8 – MAISON DU PARC

### 8.1 - Maison du Parc : lancement de la mise en œuvre du projet

Point présenté par le Président

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires puis du vote du budget pour l'année 2018, a été validé le lancement en 2018 de la réalisation des études pour la construction de la maison du Parc sur le Plan de Ville de Saint Pierre de Chartreuse, le bâtiment comprenant l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et la maison du Parc avec des espaces mutualisés entre les deux structures.

Ce projet étant visible de toutes parts, le Parc et la communauté de communes Cœur de Chartreuse ont décidé de mettre en place un groupement de commandes. (BS du 3/05/2018).

#### Objet de la décision

L'architecte retenu à la suite du concours est une équipe constituée autour de CREON.

Le projet est en phase APD ce qui va pouvoir permettre au Parc de déposer auprès de ses financeurs le dossier de demande de subvention.

Le projet va entrer dès lors dans la phase d'acquisition des parcelles pour la construction du bâtiment, de dépôt du permis de construire puis de préparation des DCE et de passation des marchés pour les travaux.

Afin de pouvoir mener à bien ce projet, le Parc doit être propriétaire du foncier concerné :  
Dans le détail :

Il doit se porter acquéreur avec la communauté de communes Cœur de Chartreuse pour moitié des parcelles suivantes sises sur la Commune de Saint Pierre de Chartreuse :

Parcelle N°133 appartenant à Monsieur et Madame RORATO d'une surface de 37 m<sup>2</sup>n au prix de 1 500 € hors frais de notaire et accessoires

Parcelle N°134 du domaine privé de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse cédée à l'euro symbolique hors frais de notaire et accessoires

Corine WOLFF demande qui est le maître d'ouvrage et comment faire intégrer le Bois de Chartreuse de manière légale dans ce marché.

Artur FATELA rappelle qu'a été mis en place un groupement de commandes pour la maîtrise d'œuvre entre le syndicat mixte du Parc et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Roger VILLIEN rassure sur l'utilisation du Bois de Chartreuse, un gros travail a été effectué afin de pouvoir l'utiliser.

Fabien BOURHIS rajoute que Jeanne-Véronique DAVESNE, pour le Comité Interprofessionnel des Bois de Chartreuse, fait le tour de toutes les mairies dans le cadre de l'AOC.

Aujourd'hui le Parc va déposer le permis de construire, le démarrage des travaux est prévu à fin juin 2020.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la réalisation de la Maison du Parc et notamment le dépôt des dossiers de financement, les actes notariés, le permis de construire, les marchés de travaux.***

Votants (en voix) : 31

Exprimés (en voix) : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

#### **QUESTIONS DIVERSES**

---

Pas de questions diverses

#### **RETOURS SUR QUELQUES OPERATIONS 2019 ET PRESENTATIONS DE QUELQUES OPERATIONS 2020**

---

Présentation par :

- Sophie ROY, chargée de mission énergie et mobilité
- Fabien BOURHIS, responsable de mission forêt bois
- Laurent FILLION, responsable de mission agriculture

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 55*

Ce compte rendu, ainsi que les documents projetés, sont à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :  
<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL  
6 décembre 2019  
**ST PIERRE DE CHARTREUSE (38)**

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie (pour partie)

**2<sup>ème</sup> collègue**

BURLET Céline (pour partie)  
GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine (pour partie)

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

ARBOR Gérard  
BIENASSIS Brigitte  
ESCARON Dominique  
LOVERA Jean  
ROUGIER Alain  
VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

ROMAGNOLI Danielle

**7<sup>ème</sup> collègue**

MULLER Claude  
POULET Jean-Luc

**membres de l'équipe technique**

BOURHIS Fabien  
FATELA Artur  
FILLION Laurent  
MALLIER Peggy  
ROY Sophie

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

LANGENIEUX-VILLARD Philippe à BERANGER  
Nathalie (pour partie)

**2<sup>ème</sup> collègue**

ENGRAND Christophe

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine (pour partie)

**4<sup>ème</sup> collègue**

LEBLANC Christian à GERIN Anne  
MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain

**5<sup>ème</sup> collègue**

ORTHLIEB Maxence à ROMAGNOLI Danielle  
PETIT Jean-Paul à VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

CHENE Gérard à ARBOR Gérard  
PERRET Jacques à BIENASSIS Brigitte  
QUAIX Mireille  
SPINDLER Bertrand

**7<sup>ème</sup> collègue**

CLARET Jean-Paul à ESCARON Dominique  
SEJOURNE Denis

**Invités**

GAYMARD Hervé – Président CD Savoie